PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JANVIER 2022

Le 27 Janvier 2022 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de **LES VILLETTES** s'est réuni à la Mairie, 19 C Place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc TREVEYS, Maire.

Cécile PICHON est désignée secrétaire de séance.

<u>Étaient présents</u>: TREVEYS Marc, BARDEL Denis, PICHON Cécile, VACHER Thierry, MOURIER Claire, SABOT Christine, SABATIER Denise, POLICARD Sylviane, Sébastien GERENTON.

Étaient absents et excusés: Fabien BONNISSOL donne pouvoir à Marc TREVEYS, Angélo DUCHAMP donne pouvoir à Thierry VACHER, Clara GRANGER donne pouvoir à Cécile PICHON et Isabelle CHEVALIER donne pouvoir à Christine SABOT.

Était absent: Serge COLOMBET.

1. <u>Ecole Publique : Demande de participation pour le financement d'une</u> classe transplantée.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande de financement, concernant une classe transplantée au mois de mai, a été faite par l'école publique de TREVAS.

Elle concerne 76 enfants pour un séjour d'une durée de 4 jours.

Un plan de financement a été établi. La Municipalité aiderait chaque élève à hauteur de 30 € pour la durée du séjour.

Le Conseil Municipal s'est déclaré favorable pour octroyer cette aide à l'école.

2. <u>Syndicat des Eaux Loire Lignon : Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable.</u>

Monsieur le Maire a présenté le rapport ainsi établi par le S.E.L.L à l'assemblée et le Conseil Municipal l'a adopté sans observation.

3. <u>Syndicat Départemental d'Energies : Rénovation de l'Eclairage Public Rue de la Gd Croix.</u>

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir le remplacement des lampes vieillissantes de l'éclairage Public « Rue de la Gd Croix » par des lampes « Leds » plus économiques.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire à qui la Commune a transféré la compétence « Eclairage Public ».

Le montant des travaux est estimé à 7012.43 € HT.

Conformément aux décisions prises par son comité, le S.D.E. peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation à hauteur de 55% soit 3856.84 €.

Cette participation pourra éventuellement être ajustée en fin de travaux suivant le montant réel des dépenses.

Le Conseil Municipal s'est déclaré favorable.

.

4. Syndicat Départemental d'Energies : Mise en place d'un service mutualisé de collecte, de gestion et de contrôle de la Redevance d'Occupation du Domaine Public due par les opérateurs de communications électroniques.

Monsieur Le Maire expose, aux membres du Conseil Municipal, le nouveau service proposé par le S.D.E. aux communes adhérentes.

En effet, il est proposé de mettre en place un service mutualisé de collecte, de gestion et de contrôle de la Redevance d'Occupation du Domaine Public due par les opérateurs de communications électroniques.

Ce service présente divers avantages pour les communes, hormis le fait qu'il les dispense des démarches liées à la collecte des RODP auprès des opérateurs Télécom, il leur permet d'optimiser leurs recettes comme leurs démarches mais aussi d'opérer un contrôle de suivi des quantités et linéaires des ouvrages annoncés et de conserver aux recettes de redevances Télécom un caractère « Réseau » en les mobilisant pour cofinancer des travaux sur les réseaux secs de la Commune.

Les recettes ainsi encaissées feraient ensuite l'objet d'un « Crédit » et seraient reversées aux communes par déduction sur des factures de travaux.

Le Conseil Municipal s'est déclaré favorable et propose d'adhérer à ce service de mutualisation.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 19H30.